

**Loi abrogeant la loi autorisant  
la commune de Vernier à  
créer une fondation pour  
la construction de maisons  
destinées à parer la pénurie de  
logements (12914)**

**PA 577.00**

*du 2 juillet 2021*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
décrète ce qui suit :

**Art. 1 Abrogation**

La loi autorisant la commune de Vernier à créer une fondation pour la construction de maisons destinées à parer la pénurie de logements, du 26 juin 1948, est abrogée.

**Art. 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.